

## **Message du Président du Groupe d'experts indépendants**

On m'a fait savoir qu'il y avait eu un peu de confusion autour des deux messages que le Groupe a publié dans les dernières semaines. Je m'excuse pour cette confusion, j'en porte la responsabilité. Voici des éléments qui je l'espère vous permettront d'y voir plus clair :

1. La date limite pour soumettre des observations complètes par des membres de la société civile au Groupe d'experts a été déplacée du 10 mars 2020 au **15 avril 2020**.
2. Les trois sous-groupes tiennent des réunions pour la plupart les prochaines semaines et pendant le moins de mars. Pour cette raison, si des membres de la société civile souhaitent approcher un ou plusieurs sous-groupes pour une réunion, ils devront se faire connaître aux sous-groupes, via les Assistants ([IER-Assistants@icc-cpi.int](mailto:IER-Assistants@icc-cpi.int)), en précisant les sujets qu'ils souhaitent discuter. Le sous-groupe sera en mesure de donner une réponse rapide aux demandes. **La date limite pour ces demandes de réunion est le 10 mars 2020.**

Le Groupe d'experts indépendants attend avec intérêt les consultations avec les ONGs le 24 février 2020.